

Charte des exposants – Salon Afroneo

Préambule

Le **Salon Afroneo** valorise les expressions afro-contemporaines à travers une sélection exigeante de créateurs, marques, artisans, artistes, entrepreneurs culturels et acteurs du changement.

Plus qu'un espace de vente, Afroneo propose à ses exposants une **expérience positive et professionnelle**, fondée sur une relation de confiance, un cadre soigné et un accompagnement humain.

Cette charte vise à garantir un environnement respectueux, qualitatif et cohérent pour les visiteurs, les exposants et l'organisation. Elle est **obligatoire pour tous les participants**, en complément des Conditions Générales de Vente.

1. Une participation choisie et qualitative

La sélection des exposants repose sur la **qualité des projets**, leur singularité et leur résonance avec l'ADN du salon : **créativité afro, excellence artisanale, innovation enracinée, audace contemporaine**.

Chaque exposant est **acteur de la valeur culturelle, économique et symbolique** du Salon. Son rôle dépasse la transaction : il s'agit de **transmettre un univers**, un savoir-faire, une démarche engagée, dans une logique de **lien, de transmission et de visibilité durable**.

2. Un engagement mutuel clair et respectueux

En confirmant sa participation, l'exposant s'engage à :

- Respecter les **horaires d'ouverture, de montage, de démontage**, et assurer une **présence active sur le stand pendant toute la durée du salon** ;
- Aménager un **stand soigné, éclairé, professionnel**, avec une signalétique visible et identifiable (raison sociale ou nom de marque) ;

- Respecter le **règlement intérieur**, les consignes de sécurité et les règles du site d'accueil (Palexpo).

De son côté, l'**Organisateur s'engage à fournir un cadre professionnel, accueillant et bienveillant**, propice à la mise en valeur des exposants.

Chaque exposant est invité à **signaler toute difficulté ou suggestion** : la qualité de son expérience est considérée comme une **priorité absolue**.

3. Une ambiance constructive, inclusive et bienveillante

Le Salon Afroneo est un **espace d'échange, de diversité et de valorisation mutuelle**, où se croisent différentes générations, cultures, esthétiques et trajectoires.

Chaque exposant s'engage à :

- Adopter un **comportement respectueux, solidaire et collaboratif**, envers les visiteurs, l'équipe organisatrice et les autres exposants ;
- Rejeter toute forme de **discrimination, harcèlement, propos ou attitude déplacée** ;
- Contribuer à une **atmosphère chaleureuse, professionnelle et vivante**, fidèle à l'esprit Afroneo.
- Participer à une dynamique de progrès commun, valorisation mutuelle et exigence collective.
- S'engager à faire part de mes retours et suggestions de manière constructive

4. Bonnes pratiques commerciales et réglementaires

Afin de garantir une expérience de qualité au public et une transparence commerciale :

- Les prix affichés doivent être **clairs, cohérents et ne pas dépasser ceux pratiqués en boutique ou en ligne**. Des offres spécifiques "Salon" sont encouragées.
- Tout **racolage, sollicitation agressive ou interpellation hors du stand est strictement interdit**.

- Le personnel présent doit être **formé, informé, courtois et compétent**, avec un responsable de stand désigné pendant toute la durée du salon.
- Le respect du **droit du travail suisse**, notamment pour le personnel étranger (déclaration OCIRT), est obligatoire.

5. Logistique et sécurité

- L'exposant est responsable de la **sécurité de son stand, de ses produits et équipements**. Une assurance est recommandée.
- Il est interdit d'utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme cloison.
- L'introduction de **co-exposants non déclarés est interdite**, sauf autorisation écrite de l'organisation.
- L'attribution des emplacements est du **ressort exclusif de l'Organisateur**.
- Toute marchandise importée doit être **dûment dédouanée**, y compris les objets d'exposition, le matériel de stand ou les prospectus. Dédouaner les marchandises via les bureaux compétents (ex. : Bardonnex) en dehors des week-ends (Thônex-Vallard et Ferney-Voltaire sont fermés samedi/dimanche).

6. Validation

En confirmant sa participation, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance de la présente **Charte des exposants**, et s'engage à la respecter dans son intégralité.

Par sa confirmation l'exposant confirme avoir pris connaissance du Règlement des Automnales du Guide des bonnes pratiques pour les exposants (disponible sur www.automnales.ch), de la Réglementation générale pour les utilisateurs du site de Palexpo (disponible sur www.palexpo.ch), et de la Charte des exposants (ci-dessus), et s'engage à la respecter dans son intégralité. Par la présente inscription, le signataire déclare disposer de pouvoirs de représentation de l'entreprise valables et suffisants.